

PLU d'Estaires : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 mai 2023

Le document d'urbanisme en vigueur à Estaires (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 23 mars 2023. Il délimite 67 zones, dont 46 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 mai 2023.

- Le PLU d'Estaires s'applique dans sa version du 23 mars 2023 ; nous publions 60 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 67 zones : 46 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 8 agricoles (A) et 10 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Estaires occupe le rang 158 par le nombre de zones délimitées : 20 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 295 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Estaires depuis 2013, pour 416 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	67 zones
Zones urbaines (U)	46 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	8 zones
Zones naturelles (N)	10 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	ESTAIRES
Version du	23 mars 2023
Partition GPU	DU_59212
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_59212/3a9b67c11e4708ce528bb29207987d17/59212_reglement_20230323.pdf
Règles extraites	60 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Estaires

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	27 février 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	29 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29 avril 2024. Le critère

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, P-LU, P-SM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 mai 2023. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/estaires-59212>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de plus près les règles applicables pendant 18 mois, le site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

PLU d'Estaires : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053586381
Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	19 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan
Risques couverts par ces plans	Inondation
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UAa, UAai, UAb, UAc, UB, UBa, UBai, UBb, UBc, UBd, UBi, UC, UCi, UE, UEa, UEc, UEi, UP, UPa
Nomenclature des zones à urbaniser	1AU, 1AUE, 1AUEi

Situation administrative

Code INSEE	59212
Code postal	59940
Intercommunalité	CC Flandre Lys
Département	Nord
Région	Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	67 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	67 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	67 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Merville (6,1 km)	80 zones
Haverskerque (12,7 km)	26 zones
Le Doulieu (2,9 km)	19 zones
Neuf-Berquin (4,1 km)	21 zones
Steenwerck (4,2 km)	71 zones
Merris (7,9 km)	55 zones
Vieux-Berquin (8,1 km)	43 zones
Erquinghem-Lys (8,4 km)	39 zones
Bailleul (8,4 km)	111 zones
Nieppe (8,9 km)	54 zones
Aubers (9,4 km)	27 zones
Strazeele (10,3 km)	39 zones
Bois-Grenier (10,6 km)	28 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/estaires-59212>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Estaires : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Fromelles (10,7 km)	32 zones
Méteren (10,7 km)	68 zones
Pradelles (11,6 km)	15 zones
Armentières (11,7 km)	43 zones
Le Maisnil (11,8 km)	16 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/estaires-59212>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.